

Comment être en sécurité lors d'une panne de courant électrique

Comment prévenir un empoisonnement au monoxyde de carbone en cas de panne de courant



Ce qu'il ne faut pas faire

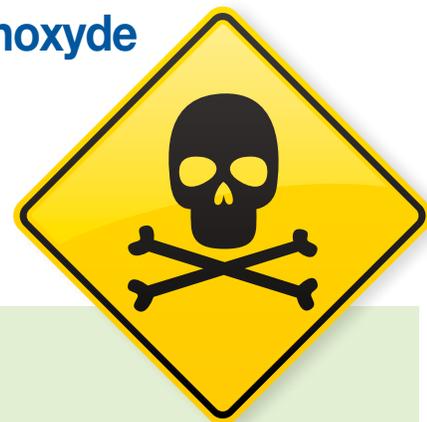
NE PAS utiliser des générateurs portatifs à l'intérieur de votre maison, garage, abri d'auto, sous-sol ou de tout autre espace clos, notamment un porche couvert.

NE PAS utiliser du charbon de bois, des barbecues à gaz ou des réchauds de camping à l'intérieur de votre maison.

NE PAS utiliser des appareils de chauffage au propane ou au kérosène à l'intérieur de votre maison.

NE PAS utiliser votre four à gaz ou cuisinière pour réchauffer votre maison.

IMPORTANT: Le fait d'ouvrir des fenêtres et des portes et d'utiliser des ventilateurs **NE** suffit **PAS** pour arrêter une accumulation mortelle de monoxyde de carbone dans votre maison.



Le monoxyde de carbone peut vous tuer!

Vous ne pouvez ni voir ni sentir le monoxyde de carbone.

Connaître les manifestations de l'empoisonnement de monoxyde de carbone:

Les manifestations de l'empoisonnement de monoxyde de carbone sont semblables à celles de la grippe:

- Maux de tête
- Fatigue
- Vertiges
- Nausée
- Vomissements, ou
- Perte de conscience



Ce qu'il faut faire

UTILISER des appareils à essence comme des générateurs à l'extérieur uniquement au moins à plus de 20 pieds de votre maison.

GARDER votre générateur loin des portes, des fenêtres ou des entrées d'air.

S'ASSURER que les ventilations extérieures ne sont pas bloquées par la neige ou les feuilles.



Au moins
20 pieds

SI VOUS OU UN MEMBRE DE LA FAMILLE PRÉSENTE DES SIGNES D'EMPOISONNEMENT DE MONOXYDE DE CARBONE sortir de la maison et demander immédiatement de l'assistance médicale. Ces signes peuvent constituer votre seul avertissement, car vous ne pouvez ni voir ni sentir le monoxyde de carbone.

SORTIR et appeler le 911 sur un téléphone cellulaire ou chez un voisin.

Si vous avez une question à propos de l'empoisonnement au monoxyde de carbone, **composer le 1-800-222-1222** ou contacter le Département de la Santé Publique du Connecticut au **860-509-7740** ou se rendre au **www.ct.gov/dph/co**.

POISON
Help
1-800-222-1222

